

Les revenus d'un Bailli au XVIIIe siècle

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **5 (1897)**

Heft 9

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-7330>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

gens de plaisir, le compagnon de bouteille de quiconque voulait en vider une avec lui ; il ne se donnait aucun banquet public, aucun repas de noces où ce jovial convive ne parût, et dont il ne fit tout l'agrément par sa gaîté et ses plaisanteries. »

Voici maintenant une ou deux anecdotes relatives aux Patifous du Pays de Vaud, extraites de la note manuscrite dont j'ai parlé au commencement de cet article :

« Dans plusieurs villages de la Côte, l'homme qui, le premier dimanche de May, divertit le peuple par des gambades et des polissonneries s'appelle le Pattifou. Il est payé non par le magistrat, mais par le public ou les curieux ; il est ordinairement travesti ou bizarrement accoutré. J'ai vu dans mon enfance, à Moudon, un homme nommé le *fou de Bulle*, qui de plus était fifre, amuser le public le premier dimanche de may. Il avait un habit mi-partie, aux couleurs de la ville, qu'on lui donnait tous les deux ans. Les jeunes gens de la ville le grisèrent un soir et, ayant dépendu l'enseigne du *Grand Cerf*, l'y suspendirent en sa place. Il y resta jusqu'au matin, où sa femme vint le dépendre, ce qui fit une bonne scène. »

Eug. MOTTAZ.

LES REVENUS D'UN BAILLI AU XVIII^e SIÈCLE

Nous avons reçu de M. B. Golliez, pasteur émérite, à Lutry, la pièce ci-après, qu'il a tirée de ses papiers de famille. Elle provient de son aïeul paternel, décédé en 1792, et qui fut, à Payerne, receveur de LL. EE. de Berne. Elle fait connaître *l'état détaillé des revenus du seigneur gouverneur de Payerne* (il ne portait pas le titre de bailli), ainsi que de son épouse, appelée madame la gouvernante.

Le total de ces revenus s'élève, comme on le verra, au delà de la somme de 40,000 francs de notre monnaie actuelle.

**Etat des revenus particuliers du Très Noble et Magnifique Seigneur Gouverneur de Payerne,
tiré sur un produit effectif de 4 années, et les denrées mises à prix courant et moyen.**

	Vin		Froment		Messel		Avoine		Pois		Argent		
	Pols de Berne	Sacs	Sacs	Bt. chels	Sacs	Bt. chels	Sacs	Bt. chels	Sacs	Bt. chels	LL	Bz	Cr.
1 Pension fixe, y compris pour les vendanges et poissonniers, et les pois et noix de la recouvre de Grandcour, 13 chars	5800	37	32	3	63	5	—	—	—	—	25c	—	—
2 Vin de remplissage, décale des vieilles et nouvelles graines, bénéfice sur les prêts d'avoine, gratification, la 7 ^e sur la vente des grains	2623	48	40	—	74	4	—	—	—	—	3473	9	—
3 Le quart des lauds ruraux, et les sceaux L. 2371; le 6 ^e des fiefs nobles L. 5, 3 Bz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2376	3	—
4 Le quart de la dime des tabacs, 177 L. 9 d., le quart des bamps L. 0,6 Bz.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	187	3	—
5 Des 600 L. pour le voyage du Seigneur Gouverneur aux vendanges, outre les graines, on épargne encore environ.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	250	—	—
6 326 chapons 1/6 et 1/48, à 5 batz 2 cr.; 448 L. — 6 d., les 4 cochons des abergeataires de Corges, 262 L. 6 batz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	711	—	—
7 3 muids d'épeautre de la dime de Neyruz, que l'on vend ordinairement 7 à 9 batz le bichet	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	150	—	—
8 Le glandage au bois de Boulex, fort casuel.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100	—	—
9 Le domaine de Boulex, outre les labourages des terres du domaine de Payerne, et le bucheronnage de l'affouage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2000	—	—
10 Les 14 poses de terre du domaine de Payerne	—	27	—	—	20	—	5	6	—	—	—	—	—
	8423	112	72	—	158	—	6	—	—	—	—	—	—
											6317	3	—
Le vin rendu à Payerne, et vendu à la pinte, à 3 batz le pot											4549	6	—
Le froment, à L. 16,—4 le sac											2106	—	—
Le mesel, à L. 11,—14 »											2193	—	—
L'avoine, à L. 5, 8—											176	3	—
Les pois, pesettes et noix, à L. 11,—14											1000	—	—
Les deux traites, chacune pendant 11 jours, avec la pinte, après le vin ci-dessus vendu											25770	3	—
											1000	—	—
Déduit les présents du Nouvel-An, environ											24770	3	—

Revenus de la Dame Gouvernante.

	L.	Bz	Cr.
Les vins des grands dixmes	575	—	—
Les dixmes de chanvre	1010	—	—
Les dîmes d'orges, 13 sacs, 5 bichets, à L. 8,2 b.	274	6	—
Les vins rouges, une année aidant à l'autre, 2650 pots à 7 crutz	1159	4	6
TOTAL	3018	10	6
Revenus du Gouverneur	24770	3	—
Dits de la Gouvernante	3018	10	6
ENSEMBLE	27789	1	6

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Sous le nom de **Société auxiliaire du Musée de Genève**, une nouvelle association a été fondée chez nos voisins. Voici quel en est le but d'après le prospectus que nous avons reçu :

1. Provoquer la réunion dans un musée, des collections artistiques, historiques et archéologiques maintenant dispersées. On peut indiquer comme devant constituer le fonds du futur musée, le musée archéologique, la salle des armures, le musée Fol, le cabinet de numismatique, le musée épigraphique et celui des Arts décoratifs.

2. Le musée une fois construit, la Société aura à se préoccuper de contribuer à l'extension des collections, spécialement en ce qui concerne l'archéologie, l'art ancien et l'art décoratif. Elle devra signaler les lacunes et cherchera à les combler par des achats et des dons ou par des prêts de collections particulières.

Cette nouvelle société a à sa tête MM. Camille Favre, Théophile Dufour, J. Mayor, etc.

— Notre excellent collaborateur, M. *Emile Couvreu*, qui fait depuis un certain temps des recherches historiques dans les Archives nationales de France, a trouvé dans ce dépôt important quelques renseignements nouveaux sur **la conduite du Directoire à l'égard des cantons aristocratiques de l'ancienne Suisse**, en 1797 et 1798. Il en a fait part aux lecteurs de la *Gazette de Lausanne* dans deux articles aussi substantiels qu'intéressants, dont nous aurons l'occasion de reparler lorsque le moment en sera venu. Il nous suffira de dire aujourd'hui que M. Couvreu a réussi à mettre tout à fait en lumière le rôle joué dans les intrigues politiques.